

## Communiqué de Presse



### **MCS prend position face à l'avis du CF du 14.05.2014 sur le plan d'alerte enlèvement**

**En mars 2014 deux postulats ont été déposés au parlement suisse afin d'améliorer l'alerte enlèvement actuellement en vigueur. Le Conseil Fédéral considère que les réglementations légales sont suffisantes. Nous ne partageons pas cet avis et n'abandonnons pas notre conviction que le système doit évoluer.**

*Lausanne 16.05.2014* - Les postulats sur l'alerte enlèvement déposés le 20 mars au Conseil des Etats par Luc Recordon (Les Verts, VD) et le 21 mars au Conseil National par Mathias Reynard (PS, VS) invitent le Conseil Fédéral à étudier les points suivants : une base légale formelle réglant la matière; une précision et un assouplissement des conditions de déclenchement ; la possibilité d'instaurer un niveau intermédiaire d'alerte qui permette de mobiliser les forces de police sans utiliser l'entier des moyens à disposition et une redéfinition des aspects financiers entre partenaires, notamment entre Confédération et cantons.

L' Avis du Conseil fédéral (CF) du 14.05.2014 considère que les réglementations légales sont suffisantes. Nous pensons que le CF ne répond pas entièrement aux questions posées par le postulat. Cette déclaration est un avis et non pas une décision. Les postulats déposés doivent encore être discutés par les deux chambres et un renversement est tout à fait possible.

Selon notre expérience dans ce domaine nous pensons que:

1. Les bases légales auxquelles fait référence le CF ne règlent en aucun cas la question de la compétence de déclenchement du plan comme le démontre notre étude mandatée à l'Institut de Criminologie et de Droit Pénal de l'Université de Lausanne, menée par M. Julien Délèze de l'équipe du Professeur Moreillon, sur les différents systèmes de plan alerte enlèvement en Suisse et à l'étranger.

2. Le CF constate qu'« En règle générale, l'alerte n'est pas déclenchée lorsqu'il s'agit d'un enlèvement parental ou de mineur car la vie et l'intégrité physique de la personne ne sont normalement pas en danger ». Nous pensons qu'une telle approche généraliste augmente le risque de sous-estimer la dangerosité de certaines situations, bien qu'elles se produisent dans le cadre familial, d'où notre proposition d'un niveau intermédiaire d'analyse.



3. Le CF ne répond pas vraiment à la question d'une possible étape intermédiaire : On ne peut pas comparer une demande par la police de diffuser un message et une notification push envoyée à la discrétion des média.

4. Le CF nous dit que la police peut limiter la zone de recherche, mais on ne nous dit pas s'il serait opportun de l'étendre aux zones frontalières

MCS continue sa mobilisation tout en s'engageant à encourager le processus de révision du plan d'alerte enlèvement en Suisse.

**Le 25 mai 2014, date de la journée internationale des enfants disparus, MCS organise une table ronde, composée de représentants des différentes parties concernées par les enlèvements d'enfants, afin d'approfondir la réflexion sur ce thème.**

**A cette occasion, MCS communiquera également les premières statistiques de disparitions de mineurs dans le canton de Vaud entre 2010 et 2012.** Cette étude, mandatée également par MCS en 2013, a été réalisée par Pauline Volet et le Professeur Marcelo F. Aebi de l'Ecole des Sciences Criminelle de l'Université de Lausanne en utilisant les bases de données de la Police Cantonale Vaudoise.

[www.missingchildren.ch/touspourun](http://www.missingchildren.ch/touspourun)

LINK :

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20143277#](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143277#)

<http://www.alerteenlevement.ch/Pages/Kidnapping.aspx?LANGUAGEID=FR>

[http://www.alerteenlevement.ch/Downloads/Convention\\_relative\\_au\\_syst%C3%A8me\\_alerte\\_enl%C3%A8vement\\_d'octobre\\_2009.pdf](http://www.alerteenlevement.ch/Downloads/Convention_relative_au_syst%C3%A8me_alerte_enl%C3%A8vement_d'octobre_2009.pdf)

[http://www.alerteenlevement.ch/Downloads/Concepte\\_alerte\\_enl%C3%A8vement\\_d'octobre\\_2009.pdf](http://www.alerteenlevement.ch/Downloads/Concepte_alerte_enl%C3%A8vement_d'octobre_2009.pdf)

Nous sommes à disposition pour répondre à vos questions. Nous vous remercions chaleureusement de bien vouloir faire suivre ce communiqué au sein de vos rédactions respectives.

Avec nos cordiales salutations  
Missing Children Switzerland  
*Section presse & communication*

**Contact de presse :**

Responsable

Alessandra Cossu

[alessandra.cossu@missingchildren.ch](mailto:alessandra.cossu@missingchildren.ch)

[media@missingchildren.ch](mailto:media@missingchildren.ch)

+41 21 691 41 07

**Missing Children Switzerland**

Hotline **0848 116 000**

Rue du Centre 21

CH-1025 St-Sulpice

[www.missingchildren.ch](http://www.missingchildren.ch)

[media@missingchildren.ch](mailto:media@missingchildren.ch)

T +41 (0)21 691 41 07



**Missing  
Children  
Europe**